

Communiqué de presse du 1^{er} décembre 2010

1

Le Comité de la Charte agréé l'association La Mie de Pain

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a octroyé le 30 novembre son agrément à l'association La Mie de Pain. Tout comme les 64 organisations déjà agréées, La Mie de Pain s'engage à respecter la charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles.

Pour consulter la liste des 65 organisations qui sont agréées :
www.comitecharte.org/ewb_pages/o/organisations_Liste_simple.php

La Mie de Pain

L'Association de la Mie de Pain a pour vocation l'assistance aux personnes en situation de précarité, de marginalisation ou d'exclusion, ainsi que l'accompagnement social pour les aider dans le cheminement vers une insertion sociale et professionnelle.

Une ambition : Aider l'autre à se reconstruire, socialement et professionnellement. Et faire évoluer le regard des autres sur les exclus. Des actions qui s'appuient sur le fonctionnement de leurs différentes structures basées dans le 13^{ème} arrondissement de Paris :

Se nourrir et se loger : Au Refuge : 550 repas chauds et 440 places d'hébergement d'urgence.

Faciliter la vie quotidienne : Au Relais Social : accueil, information et orientation et accès aux droits. A l'Arche d'Avenir (E.S.I.) : services de douche, laverie, soins psycho-médicaux, aide à la recherche d'emploi, domiciliation, espace de détente, ...

Retrouver l'autonomie : Au Chantier d'Insertion : apprendre ou réapprendre à travailler via des emplois de réinsertion. A la Villa de l'Aube: 45 personnes en studios individuels ou couples. Elle accompagne les résidents vers une formation, un emploi et un logement autonome.

Au Foyer de Jeunes Travailleurs Paulin Enfert : chaque année, 200 jeunes en situation sociale fragile sont logés et accompagnés vers une formation, un emploi et un logement autonome.

www.miedepain.asso.fr

Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme sans but lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



2

Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C
01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – mpc.servicepresse@gmail.com